

Communiqué de presse

Zurich, le 18 septembre 2014

Les Conseils d'administration de Perrot Duval et d'Infranor signent l'accord de fusion

Les Conseils d'administration de Perrot Duval Holding SA et d'Infranor Inter SA, toutes deux sociétés faïtières de groupes spécialisés dans l'automatisation industrielle, ont signé les documents de fusion entre les deux entreprises le 17 septembre 2014. Le Conseil d'administration de Perrot Duval a également approuvé le projet de simplification de son capital, prévoyant notamment le remplacement des bons de participation par de nouvelles actions au porteur et l'augmentation du capital-actions aboutissant à la fusion avec Infranor. L'ensemble de ces documents et propositions sera soumis à l'approbation des actionnaires lors des prochaines Assemblées générales ordinaires du 27 octobre 2014 à Zurich – pour Infranor – et du 29 octobre 2014 à Genève – pour Perrot Duval.

Le capital-actions de Perrot Duval s'élève à CHF 4'150'000 et est divisé en 3'407 actions au porteur à CHF 1'000 nominal chacune et en 3'715 actions nominatives à CHF 200 nominal chacune. Perrot Duval dispose également d'un capital-participation qui s'élève à CHF 1'350'000 divisé en 27'000 bons de participation au porteur à CHF 50 nominal chacun. Les actions au porteur ainsi que les bons de participation au porteur de Perrot Duval sont cotés à la SIX Swiss Exchange (Domestic Standard). Les actions nominatives ne sont pas cotées.

Le capital-actions d'Infranor s'élève à CHF 15'539'920 et est divisé en 776'996 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Les actions au porteur d'Infranor sont cotées à la SIX Swiss Exchange (Domestic Standard).

Perrot Duval détient actuellement environ 77.9% des actions d'Infranor. Pour poursuivre le développement stratégique de Perrot Duval, et notamment pour simplifier la structure du groupe et augmenter son efficacité, y compris en réalisant une organisation et une direction unique, Perrot Duval et Infranor ont décidé de se regrouper par absorption en une seule société, Perrot Duval étant la société reprenante et Infranor étant la société transférante. Les Assemblées générales ordinaires des deux sociétés décideront le 27 et le 29 octobre 2014 des dispositions suivantes:

Avant la fusion envisagée, les actions nominatives et au porteur de Perrot Duval seront divisées dans un rapport de 1:20 et chaque bon de participation au porteur sera converti en une action au porteur. Suite à cette restructuration du capital, le capital-actions de Perrot Duval s'élèvera à CHF 5'500'000 et sera divisé en 95'140 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 chacune et en 74'300 actions nominatives de CHF 10 nominal chacune.

L'exécution de la fusion amènera à l'augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 1'913'800, passant ainsi de CHF 5'500'000 à un maximum de CHF 7'413'800 par l'émission d'un maximum de 38'276 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 nominal chacune. Le droit préférentiel des anciens actionnaires sera exclu. Ces nouvelles actions seront utilisées pour l'échange des actions d'Infranor. Dans ce cadre, un nombre de 24'492 actions de Perrot Duval seront nécessaires pour l'échange des actions actuellement existantes d'Infranor. Le nombre maximum d'actions de Perrot Duval à émettre comprend en outre 13'784 actions qui ne seront émises par le conseil d'administration que dans la mesure nécessaire pour l'échange d'actions d'Infranor résultant de l'exercice du droit de conversion par les détenteurs d'obligations convertibles d'Infranor jusqu'au 30 septembre 2014. Les actions au porteur d'Infranor détenues par Perrot Duval ne seront toutefois pas échangées.

Dans le cadre de la fusion, les actionnaires d'Infranor recevront, pour 7 actions au porteur d'Infranor à CHF 20 nominal chacune, une action au porteur de Perrot Duval à CHF 50 nominal chacune. Cela correspond, pour chaque action d'Infranor, à 0.14286 action au porteur de Perrot Duval (après la restructuration de son capital décidée au préalable) à CHF 50 nominal chacune. Les actionnaires d'Infranor pour lesquels le rapport d'échange ne permettrait pas de convertir leur participation actuelle en un nombre entier d'actions de Perrot Duval, peuvent vendre les fractions correspondantes à Perrot Duval ou acquérir les fractions nécessaires de manière à obtenir un nombre entier d'actions.

Perrot Duval et Infranor ont mandaté ensemble la Neue Helvetische Bank AG, à Zurich, en tant qu'agent technique d'exécution, afin d'exécuter l'échange d'actions de Perrot Duval suite à la restructuration du capital et l'échange d'actions d'Infranor en actions de Perrot Duval ainsi que le paiement des rompus. Les actionnaires et participants de Perrot Duval et d'Infranor dont les actions ou les bons de participation sont déposées auprès d'une banque seront informés de l'échange par leurs banques. Les actionnaires et participants qui conservent leurs actions ou bons de participation de Perrot Duval ou d'Infranor à domicile seront informés de l'échange après l'Assemblée générale ordinaire de Perrot Duval du 29 octobre 2014 par publication dans les journaux (NZZ, Le Temps) et sur son site Web.

Avec l'exécution de la fusion, Infranor sera radié du registre du commerce. Tous ses actifs et passifs, ainsi que l'ensemble des rapports juridiques seront transférés à Perrot Duval par succession universelle avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2014. Les actions de Perrot Duval (y compris celles nouvellement émises lors de l'augmentation du capital) donnent droit au versement d'un dividende et ce, pour l'ensemble de l'exercice annuel 2014/2015, lequel a débuté le 1^{er} mai 2014.

Le conseil d'administration de Perrot Duval devra se composer de la manière suivante au moment de l'exécution de la fusion : Nicolas Eichenberger comme président, Roland Wartenweiler comme vice-président, Frédéric Potelle comme membre et Luca Bozzo comme membre. Les personnes mentionnées ci-dessus seront dès lors proposées pour élection lors de l'assemblée générale de Perrot Duval du 29 octobre 2014.

La cotation des actions au porteur de la société fusionnée Perrot Duval sera maintenue auprès de la SIX Swiss Exchange (Domestic Standard) après la fusion; la cotation des nouvelles actions au porteur (suite à la division des actions, la conversion des bons de participation au porteur ainsi que l'augmentation du capital-actions dans le cadre de la fusion) sera également requise (le premier jour de négoce est provisoirement fixé au 10 novembre 2014). En même temps, les actions d'Infranor seront décotées; le dernier jour de négoce est provisoirement fixé au 7 novembre 2014.

Dès le 24 septembre 2014, Perrot Duval et Infranor donneront le droit à leurs actionnaires respectifs de consulter à leur siège social respectif et sur leur sites Web le contrat de fusion et ses annexes, le rapport commun de fusion des conseils d'administration de Perrot Duval et d'Infranor, le rapport de vérification du réviseur commun de la fusion PriceWaterhouseCoopers à Lausanne et les comptes annuels et les rapports annuels 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 de Perrot Duval et d'Infranor.

Agenda

- 27.10.2014 Assemblée générale d'Infranor Inter S.A. 2013/14
- 29.10.2014 Assemblée générale de Perrot Duval Holding SA 2013/14
- 24.09.2015 Assemblée générale de Perrot Duval Holding SA 2014/15

Le présent communiqué de presse est disponible sur les sites Web des Groupe Perrot Duval et Infranor. Il peut y être téléchargé http://www.perrotduval.com/article.php?id_article=7 et <http://www.infranor.com/dynasite.cfm?dsmid=83294>.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de :

Nicolas Eichenberger, Président du Conseil d'administration

Perrot Duval Holding S.A., c/o Perrot Duval Management S.A.,

Place de la Gare 5, case postale, CH-1296 Coppet

Téléphone +41 (0)22 776 61 44, Fax +41 (0)22 776 19 17,

e-mail nicolas.eichenberger@perrotduval.com

